

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

Le dix-sept juin deux mille seize à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 09/06/2016 **Date d'affichage :** 09/06/2016

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 14 **Votants :** 22

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, GUIHARD Gaëlle, LE SAOUT Gérard

Les conseillers délégués : COCAIGN Lionel

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. De BLASIO. LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine. MORVAN Joëlle. QUERE Armelle. WILMOTTE Lénaïck.

Absents excusés :

BELLÉ Robert – Pouvoir à *LE SCOURZIC Solenne*. CLECH Philippe – Pouvoir à *HAMON Annie*. FAILLER Maryse – Pouvoir à *BORGNE MARGOT*. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne – Pouvoir à *LE SAOUT Gérard*. LEMEUNIER Denis – Pouvoir à *ARGOUACH Michel*. PIROU Jérôme – Pouvoir à *COCAIGN Lionel*. PORZIER Isabelle – Pouvoir à *RICHARD Hervé*. TOUS Daniel – Pouvoir à *CAR Guy*.

Absente: EVEN Fabienne.

A été élu secrétaire de séance : Gérard Le Saout

Ouverture de la séance à : 19h45

En préambule, Madame le Maire propose au Conseil de modifier la place de Monsieur Robert Bellé en début de procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2016, suite à sa demande, et de le mentionner au paragraphe « absent excusé ». Les membres du Conseil rejettent la demande de Monsieur Robert Bellé et souhaitent maintenir la présentation initiale envoyée à tous les membres.

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2016 est adopté avec 21 voix pour et une voix contre (Robert Bellé).

1. ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal des résultats de la consultation pour les travaux de voirie 2016.

Le marché est composé de 2 lots. 6 offres ont été réceptionnées pour ce marché. Après l'ouverture des plis, une analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre et présentée à la commission des marchés réunie le 2 juin 2016.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission des marchés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

1-d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération voirie 2016 aux entreprises suivantes :

- **Lot n°1 : voirie** : société EUROVIA
- Située 22 route de Carhaix 29600 Saint Martin des Champs

Tranche ferme

- Montant HT : 131 019,85 €
- Montant TTC : 157 223,82 €

Tranche conditionnelle n°2

- Montant HT : 7401,00 €
- Montant TTC : 1480,20 €

- **Lot n°2 : réseau potable** : société EIFFAGE ENERGIE MAINE BRETAGNE, agence de Morlaix
- Située ZI de Keriven, 19b rue Berthelot, 29678 MORLAIX CEDEX
- Montant HT : 34 447,50 €
- Montant TTC : 41 337,00 €

2- d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions évoquées ci-dessus,

3- d'affermir la tranche conditionnelle n°2 du lot 1,

4- et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché.

2. APD : AVANT-PROJET DÉFINITIF DE LA SALLE COMMUNALE

L'opération de réhabilitation de la salle communale a été validée par le Conseil Municipal du 29 janvier 2016, ainsi que le choix du maître d'œuvre par la commission des marchés du 29 février 2016.

Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises dans le cadre de l'avancement du projet au stade de la conception (esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif) en présence du maître d'œuvre (cabinet d'architecture BAILLOT.

Madame Le Maire présente l'Avant- Projet Détaillé (A.P.D) de la réhabilitation de l'ancien patronage.

Le rapport au Conseil municipal a pour objet :

- de valider les études d'avant-projet définitif (APD), étape des études de conception où le maître d'œuvre s'engage sur une estimation des travaux,
- de valider le coût des travaux au stade de l'APD,
- de passer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre transformant la rémunération provisoire en rémunération définitive,
- d'autoriser le dépôt de permis de construire sur la base du dossier APD approuvé.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment existant avec extension pour un usage multi- fonction destiné aux habitants et associations et habitants de Taulé et des environs.

Monsieur Guy Car précise que le projet a été présenté aux associations. Suite à ces échanges, réflexions et visites de salles, le choix du sol a été arrêté. Ce sera su parquet.

Monsieur Hervé Richard ajoute que la place devant la salle restera un lieu de vie aménagé avec bancs et jeux de boules.

Madame Margot Borgne souhaite que les bordures soient supprimées afin de faciliter l'entretien des jardins.

Madame Annie Hamon informe que les bâtiments latéraux ainsi que l'aménagement de la place mettront en valeur le bâtiment central. Elle suggère de lui attribuer un nom.

VOLET FINANCIER

L'estimatif des travaux établi dans le cadre du programme s'élevait à 370 000 € HT comprenant la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement des abords.

L'estimatif APD (pour le bâtiment seul) du maître d'œuvre valeur juin 2016 s'élève à 344 745,00 € HT.

PLANNING PRÉVISIONNEL

- Dépôt du permis de construire : juin 2016
- Projet : juin 2016
- Consultation travaux : septembre 2016
- Travaux : novembre 2016

Nota : hors délais de validation du maître d'ouvrage
hors aléas de consultation travaux (infructuosité...)

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avant-projet définitif (APD) de l'opération de réhabilitation de la salle communale,
- D'adopter l'avenant N°1 fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à hauteur 34 474,50 € HT et autoriser le maire à le signer,
- D'autoriser le maire à déposer un permis de construire,
- D'autoriser la poursuite des études et le lancement de la procédure de consultation des entreprises

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. VENTE DE TERRAIN COMMUNE DE TAULE/CONSORTS LE BORGNE

Madame le Maire informe que le Conseil municipal du 19 juin 2013 avait donné un accord de principe pour la cession d'une portion de terrain communal situé rue des Lilas aux Consorts Le Borgne.

Leur projet immobilier ayant abouti, ces derniers souhaitent aujourd'hui acquérir cette bande de 190 m² pour rendre accessible le fond du terrain prochainement mis en vente.

Les Domaines ont actualisé leur avis en date du 27/05/2016, estimant à 22 €/m² le prix de la bande de terrain située rue des Lilas, sur la parcelle AD 446, d'une contenance de 190 m², soit au total 4180 €.

M. le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre le bien situé rue des Lilas cadastré AD 446 au prix de 4180 € aux Consorts Le Borgne qui prennent à leur charge les frais afférents à l'acquisition et autorise Madame Le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente.

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le maire informe que par délibération n° D16-112 du 9 mai 2016, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté, en vue de permettre le transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées ».

La date d'effet de ce transfert de compétence est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Au sein du bloc des compétences facultatives, l'article 18-11 est ainsi complété : « *Eau potable et assainissement des eaux usées* ».

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet du Finistère.

Madame le Maire fait lecture de la délibération de Morlaix Communauté et présente l'état des lieux du patrimoine des communes et des syndicats, évalué à 288 millions d'euros pour l'eau et 202 millions pour l'assainissement. 24 agents sont affectés à l'eau et 73 à l'assainissement. Les agents qui sont affectés à temps complet sur ces missions seront transférés de plein droit à Morlaix Communauté.

Monsieur Hervé Richard souligne l'importance de conserver la proximité d'intervention, avec la présence des antennes locales.

Madame le maire informe qu'une mission a été confiée au CDG 29 pour accompagner les collectivités et les agents concernés par le transfert. Elle a rencontré le CDG et répondu à un questionnaire expliquant le fonctionnement actuel du service eau et les attentes de la commune par rapport à la future organisation.

Madame Solenne Le Scourzic précise que les agents d'ici connaissent le réseau.

Madame Christine Moguen demande si l'équipe de préfiguration sera constituée d'agents de catégorie A en provenance des collectivités de Morlaix Communauté ou en recrutement externe ?

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas reçu d'indication au sujet du personnel pour le moment. Nous savons que les agents du syndicat de Lanmeur et du syndicat de Pen Ar Stang seront transférés au 1^{er} janvier 2017.

Madame le Maire précise par ailleurs qu'il est prévu un fonctionnement technique et une gouvernance par secteur correspondant à l'ancien canton.

Monsieur Michel Argouarch s'interroge sur l'impact financier pour les Taulésiens après 2020. Il confirme que la réactivité d'intervention est importante.

Madame le Maire répond qu'aujourd'hui, Taulé figure parmi les communes la moins chère en matière d'eau et assainissement. Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs avant 2020. Après cette date, il y aura un lissage des prix sur plusieurs années pour arriver à un tarif commun.

Monsieur Stefano de Blasio s'interroge sur la différence de tarifs. Il espère que les sociétés ne vont pas marchander l'eau. Il demande si Morlaix Communauté proposera une régie communautaire.

Madame le Maire répond que Morlaix Communauté reprend les contrats en cours, mais qu'à terme il faudra y réfléchir.

Monsieur Michel Argouach répond qu'il ne faut pas généraliser car aujourd'hui Veolia et Taulé sont les moins chers en matière d'eau et d'assainissement.

Monsieur Hervé Richard ajoute que ces points ont fait partie du débat à Morlaix Communauté et qu'il n'y a pas de censure sur les idées. L'accessibilité de l'eau pour tous a été abordée en termes de qualité, d'approvisionnement et de tarif abordable. Certaines collectivités ont encore des contrats d'affermage. Il y aura à terme un rééquilibrage des programmes de travaux. Cela fait partie de l'aménagement du territoire.

Margot Borgne s'interroge sur la provenance de l'eau potable à terme.

Madame le Maire répond qu'il n'y aura pas de changement quant à la production d'eau.

Monsieur Michel Argouach pense que cette compétence, tout comme le Plui va coûter plus cher.

Madame Margot Borgne demande quelles sont les motivations des communes qui ont voté contre le transfert.

Madame le Maire répond qu'elles souhaitent attendre 2020. Cependant, transférer la compétence au 1^{er} janvier 2017 laisse le temps d'organiser la mission et va permettre de maintenir la DGF au taux actuel.

Monsieur Michel Argouach constate que c'est une compétence de plus qui est transférée, entraînant la disparition progressive des compétences communales.

Madame le Maire informe que les lois NOTre et Alur rendent obligatoire le transfert de la compétence eau et assainissement pour la première et de la compétence PLU pour la seconde.

Stefanon de Blasio maintient qu'il n'en est pas convaincu.

Madame Christine Moguen espère que l'eau ne sera pas coupée en cas d'impayé.

Monsieur Hervé Richard répond que les coupures d'eau sont interdites à toutes les familles quel que soit leur distributeur.

Monsieur Michel Argouach ne voit pas l'intérêt de voter une décision qui est déjà prise ? Morlaix Communauté ayant délibéré au mois de mai.

Considérant que le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification du 2 juin 2016, faute de quoi sa décision sera réputée favorable, il est proposé d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence,

Considérant l'intérêt d'une gestion collective concertée de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées au bénéfice du territoire,

Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

-approuve le principe du transfert de la compétence « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » à Morlaix Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017,

-approuve la modification des statuts de Morlaix Communauté décidé par le Conseil de Communauté du 9 mai 2016,

-autorise le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération,

-indique que les modalités financières et juridiques de ce transfert seront précisées par délibération ultérieure du Conseil municipal.

<p>DÉCISION : ADOPTÉ. 10 voix pour, 5 voix contre (Argouach Michel, Bellé Robert, Lemeunier Denis, Le Scourzic Solenne, Moguen Christine), 7 abstentions (Car Guy, de Blasio Stefano, Guihard Gaëlle, Le Saout Gérard, Lallouet-Quémeneur Marianne, Quéré Armelle, Tous Daniel)</p>

5. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés d'assises valable pour l'année judiciaire 2017.

En application de l'article 254 et suivants du code de procédure pénale, le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

L'arrêté du Préfet du 1^{er} avril 2016 fixe la répartition des 690 jurés entre les différentes communes du Département dont 2 pour la commune de Taulé. Il convient donc de procéder au tirage au sort de 6 noms (le triple du nombre de jurés à désigner pour la commune). Les personnes qui n'atteindront pas les 23 ans au cours de l'année 2017 ne peuvent pas être retenues (nées postérieurement au 31 décembre 1993).
Ont été tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale :

- Monsieur Christian Lécuyer, domicilié 11 rue des genêts
- Madame Yvonne Belbéoch, née Rannou, domiciliée 7 rue des croissants
- Madame Danielle Cléach, née Hamon, domiciliée la Motte
- Madame Sandrine Goarnisson, domiciliée 10 rue de la garenne
- Monsieur Didier Guillerm, domicilié rue des genêts
- Madame Maryse Liguistin, née Pennanéach, domiciliée 53 résidence Coat Héol

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire expose au Conseil que le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière de l'exercice 2015 au profit des communes de moins de 10 000 habitants. Madame le maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

Aménagement d'une circulation douce rue de Bel Air. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 11 870 € HT,

Aménagement de sécurité rue du Croissant. Coût estimatif : 7500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- de valider les projets d'aménagement des opérations mentionnées ci-avant,
- de réaliser les travaux d'aménagement mentionnés ci-avant pour un montant prévisionnel de 19 370 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

<u>DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</u>

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'US TAULE FOOTBALL

Madame le Maire informe qu'elle a reçu de l'US Taulé Football, le 3 juin une demande de subvention exceptionnelle.

En effet, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'association, les dirigeants organisent en 2016 une manifestation commémorative et festive et sollicitent une aide financière de la commune pour couvrir une partie des frais engagés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 500 € à l'occasion des animations organisées par ce dernier à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du club.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **Décide**

-d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'US Taulé Football,

-d'autoriser Madame le Maire à établir le mandat correspondant.

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8.ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLÈGE DES 2 BAIES DE CARANTEC

Madame le Maire informe que le collège des Deux Baies de Carantec organise en 2016 des séjours scolaires en Italie (du 22 au 29 avril 2016), Espagne (du 23 au 30 avril 2016) et Royaume-Uni (du 23 au 27 mai 2016) pour les élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}. Le collège sollicite la commune de Taulé pour une aide destinée aux 42 jeunes scolarisés dans cet établissement et résidant sur la commune de Taulé. Le montant prévu pour les voyages étant de 15€/enfant, la subvention atteint un montant total de 630 euros.

Madame Lénaïck Wilmotte déplore que cette année, il n'y a pas eu, comme les années Précédentes, de voyages de compensation (Paris, Verdun...) pour les enfants qui ne sont pas partis en séjours à l'étranger.

Le Conseil municipal,

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers le collège des 2 baies afin d'alléger la participation financière des parents concernés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 € par enfant participant au voyage et résidant sur Taulé, soit au total 630 euros inscrits au BP 2016,
- de verser directement au collège, sur présentation d'une attestation de participation, la subvention de 630 euros inscrite au BP 2016,
- d'autoriser Madame le Maire à établir le mandat correspondant,
- de notifier la présente à Monsieur le Trésorier de Morlaix et à Monsieur le Directeur du collège des 2 baies

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. RAPPORT ANNUEL SUR L'EXPLOITATION DU GITE DE PENZÉ

Madame Le Maire a présenté le rapport annuel 2015/2016 du gîte municipal de Penzé, géré dans le cadre de la délégation de service public.

Madame le Maire informe également que la délégataire, Magali Bescond a présenté sa démission et assurera ses missions jusqu'au 31 mai 2017.

Madame Gaëlle Guihard précise que la commission culture avait décidé de baisser les tarifs.

Monsieur Hervé Richard mentionne que la part des touristes augmente durant la période estivale.

Madame Margot Borgne ajoute que le gîte commence à être reconnu dans le réseau.

Madame Solenne Le Scourzic constate que pour le moment, les chiffres ne décollent pas vite. Elle demande si la gestion pourrait s'effectuer en régie.

Monsieur Michel Argouach s'interroge sur l'intérêt du gîte pour la commune.

Magot Borgne répond qu'il présente un intérêt pour l'activité du village. Plus il y a de monde, et plus la fréquentation génère de l'activité. Il est à préciser que ce bâtiment fait partie du patrimoine de la commune, et qu'il était important de lui donner une vocation. Sa valeur a augmenté du fait des travaux d'aménagement.

Hervé Richard ajoute que mis à part les investissements, le gîte s'autofinance. Il précise que cette activité est seulement un complément de revenus pour le délégataire. Magali Bescond doit tenir ses engagements contractuels jusqu'à l'an prochain.

Pour cette période, les principales données sont les suivantes :

Nuitées : 1167

Petits déjeuners : 221

Repas : 136

Panier pique-nique : 1

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

GENERALISTE DATING :

Madame le Maire informe que cet événement se tiendra en octobre à Brest réunissant les professionnels de santé installés, les élus et les jeunes médecins. Le Docteur Garlantézec s'est inscrit à cette démarche qui a mobilisé dans un premier temps Taulé et Henvic, pour être ensuite rejoint par Locquénolé. Dans la vidéo projetée en octobre, la synergie entre les 3 communes et les professionnels de santé sur le territoire, la proximité de l'hôpital et de la clinique, ainsi que le cadre de vie seront valorisés.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Urbanisme et Travaux

Monsieur Guy Car fait part des points évoqués lors de la commission du 15 juin 2016 :

le surcoût des travaux relatifs au préau du fait des coffrages enterrés et évoque également les 15 jours de retard dans le planning des travaux suite aux problèmes de fondation des anciens poteaux.

La fermeture temporaire de la chapelle est à envisager. En effet, le rapport de la Socotec met en évidence l'état délabré de la charpente.

- Affaires sociales

Madame Gaëlle Guihard informe que la CCAS accueille une friperie le 25 juin, organisée par l'association « Utopistes en action » afin de venir en aide aux réfugiés de Roscoff et de Morlaix. Le Spar et la pharmacie offrent des produits hygiéniques et de soin.

- Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires, sport et vie associative

Monsieur Hervé Richard informe que la commission a décidé de verser aux associations de Taulé animant des TAP, la somme de 30 euros par vacation d'1h30

- Tourisme, Culture et Vie associative

Margot Borgne a mentionné plusieurs points :

-la venue du jury « villages et maisons fleuris » le jeudi 16 juin

-La participation aux Journées du Patrimoine, le dimanche 18 juin. Visite guidée par une guide interprète incluant le clocher, l'ancien patronage, la rue Michel le Saout ainsi que l'extérieur de la chapelle St Herbot. La commission va organiser une collecte de paroles d'anciens pour recueillir des informations sur l'ancien patronage. Une demande d'aide auprès du Pays d'art et d'histoire de Morlaix a été faite.

-les nouveaux jeux seront installés prochainement.

- Voirie et Réseaux

Michel Le Saout informe que très prochainement seront réalisés des travaux sur les canalisations à Toul Al Lan ainsi qu' à Bel Air.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 22h35

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	

